



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 27 juin 2023 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire – Cruchten, rue des Chapelles numéros 10A et 10B
2. Déclassement d'une parcelle du domaine public (lieu-dit « Unter dem Rohkenbusch » à Schrondweiler)
3. Approbation d'un avenant à un contrat de fermage (parcelles cadastrales n°s 203/1514 et 203/1481 à Schrondweiler)

Nommern, le 20 juin 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA